Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°35/2014 du 11 septembre 2014

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80129 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89
Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 25 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00
Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00
Site internet des services de l'Etat : http://www.yonne.gouv.fr

RAA spécial numéro 35/2014 du 11 septembre 2014
L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°35 du 11 septembre 2014

---ooOoo---

S O M M A I R E

N°d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
PREFECTURE DE L'YONNE			
Mission d'appui au pilotage			
PREF/MAP/2014/033		Arrêté donnant délégation de signature à M. Fabrice GERARD, directeur de la citoyenneté et des titres	**4**
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES			
	01/09/2014	Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Mme Catherine DELABIE	**6**
	01/09/2014	Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux - . Frédéric BUFFIERE	**7**
	01/09/2014	Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux - M. Jean-Pierre JALLABERT	**7**
	01/09/2014	Désignation conciliateur fiscal	**7**
	01/09/2014	Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal- M. Fabrice PERRIN	**8**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - M. Cyrille FOUCHAUX	**8**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Mme Micheline WARNIER	**9**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - M. Frédéric BUFFIERE	**9**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature du - Mme Catherine DELABIE	**10**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Mme Annie MORISSON	**10**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Jean-Pierre JALABERT	**11**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Mme Evelyne LOUVEL	**11**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - M. Gilles SALOMON	**12**
	01/09/2014	Décision de signature au responsable gestion fiscale et à ses adjoints	**12**
	01/09/2014	Arrêté portant délégation de signature - Vente des biens meubles saisis– M. Cyrille FOUCHAUX	**13**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	**13**
	01/09/2014	Arrêté portant délégation de signature – signature domaine	**14**
	01/09/2014	Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation	**14**
	01/09/2014	Arrêté de subdélégation de signature en matière de des domaines	**14**
	01/09/2014	Délégation de signature spéciale propre au service du pôle pilotage et ressources	**16**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature au responsable de la mission Risques et Audit	**33**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature au responsable du Pôle Pilotage et Ressources et à ses adjoints	**33**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources	**34**

	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	**34**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle Gestion Publique	**35**
	01/09/2014	Délégations spéciales propres à leur service POLE Gestion Publique	**36**
	01/09/2014	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints	**41**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - SIP –SIE	**41**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Pôle Recouvrement Spécialise – Isabelle DAMPRUNT	**43**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Marie LEQUERRE KARLESKIND – CDIF/PTGC	**43**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Matière contentieuse et gracieuse	**44**
	01/09/2014	Délégation de signature Micheline WARNIER	**45**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	**47**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	**49**
	01/09/2014	décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et à ses adjoints	**51**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources	**53**
	01/09/2014	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints	**60**
	01/09/2014	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique	**62**
	01/09/2014	Décision de délégation de signature - Jean-Marc BURGUE	**70**
	01/09/2014	Délégation de signature SIP JOIGNY – BURGUE Jean-Marc	**71**
	01/09/2014	Délégation de signature conciliateur fiscal – Jean-Pierre JALLABERT	**73**
	01/09/2014	Délégation de signature conciliateur fiscal – Frédéric BUFFIERE	**74**
	01/09/2014	Délégation de signature conciliateur fiscal – Catherine DELABIE	**75**

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI- Unité territoriale de l'Yonne

	05/09/2014	Décision relative à l'intérim de la section 07 de l'unité de contrôle du département de l'Yonne	**76**
	05/09/2014	Décision relative à l'affectation et à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans le département de l'Yonne	**76**
	05/09/2014	Décision relative à l'organisation des pouvoirs de décisions des inspecteurs du travail dans le département de l'Yonne	**79**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

	10/09/2014	ARRÊTÉ N°DDT/SUHR/2014-0178 complétant la composition de la commission départementale de consommation des espaces agricoles de l'Yonne	**80**

ARRETE N°PREF/MAP/2014/033 du
donnant délégation de signature à M. Fabrice GERARD,
directeur de la citoyenneté et des titres

Article 1er : Délégation de signature est donnée, à M. Fabrice GERARD, directeur de la citoyenneté et des titres, pour signer tous les documents administratifs établis par la direction, dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au directeur départemental des finances publiques dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des courriers aux parlementaires) n'impliquant aucune décision particulière ainsi qu'à l'attention des usagers de l'administration ;
- les invitations aux réunions des instances et commissions administratives organisées par la direction de la citoyenneté et des titres ;
- ainsi que les décisions énumérées ci-après :

➢ Service de la citoyenneté et des usagers de la route

- Unité élections, réglementation et permis de conduire

Décisions favorables :

- reçu de dépôt de candidature 1er tour et récépissé définitif de candidature 2ème tour
- agents immobiliers : carte professionnelle, déclaration d'activité, attestation
- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser (perte du permis de chasser)
- autorisation de loteries et tombolas
- récépissés de ball-traps
- carte professionnelle de conférencier, guide-interprète, guide-conférencier
- funéraire : autorisations de transport de corps ou de cendres, de dérogation au délai de 6 jours, d'inhumation dans un cimetière privé, attestation de conformité des véhicules, des chambres funéraires et crématoriums
- récépissé de revendeurs d'objets mobiliers
- récépissé de déclaration des armes
- délivrance des permis de conduire
- attestation de reconstitution de points du permis de conduire (imprimé 47)
- attestation d'aptitude physique prévue à l'article R 221-10 du code de la route
- fourrières : fiches navettes et attestations financières

Décisions défavorables :

- arrêté de suspension des permis de conduire
- récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (réf. 44)
- arrêté portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule (conducteur dangereux ayant commis une infraction grave)

- Unité titres et circulation

Décisions favorables :

- opposition de sortie du territoire
- attestation de demande de carte nationale d'identité
- SDF : délivrance des titres de circulation, rattachement à une commune
- autorisation de destruction de véhicules mis en fourrière départementale
- signature des conventions d'habilitation au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- demande de carte professionnelle des conducteurs de taxi ou de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

➢ Service des étrangers et des naturalisations

Décisions favorables :

- récépissé de demande de carte de séjour
- carte de séjour
- titre d'identité républicain
- autorisation provisoire de séjour
- prolongation de visa touristique
- récépissé de demande d'asile
- carte de commerçant étranger
- document de circulation pour étranger mineur
- visa de régularisation (taxe ANAEM)
- titre de voyage
- liste des participants à un voyage scolaire dans l'Union Européenne
- visa DOM TOM

- visa de retour
- récépissé de dépôt de demande de naturalisation
- attestation sur l'honneur de communauté de vie
- déclaration de nationalité française (naturalisation par mariage)
- avis motivés suite au procès-verbal d'assimilation (naturalisation par mariage)
- radiation du fichier des personnes recherchées
- levée de rétention
- demande de prolongation et de prorogation du délai de rétention des étrangers placés en CRA

Article 2 : La délégation de signature conférée à M. Fabrice GERARD par l'article 1er du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service et d'unité dont les noms suivent :

Pour le service de la citoyenneté et des usagers de la route :

- Mme Sylvie DELVIGNE, attachée principale, chef du service
- Mme Karima SALEM, attachée, adjointe au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route
- M. Sébastien CASTAN, attaché, adjoint au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route
- Mme Isabelle COTTENOT, SACS, chef de l'unité titres et circulation, Mme Sabine IMBERT, SACN, chef de l'unité élections, réglementation et permis de conduire

Sont exclus de la délégation conférée aux deux chefs d'unité les arrêtés de suspension des permis de conduire et les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DELVIGNE, de Mme SALEM, de M. CASTAN, de Mme COTTENOT ou de Mme IMBERT, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Melle Anne-Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service des étrangers et des naturalisations. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mlle Claire DUGROS, attachée, adjointe au chef de service des étrangers et des naturalisations.

Pour le service des étrangers et des naturalisations:

- Mlle Anne-Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par Mlle Claire DUGROS, attachée, adjointe au chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY ou de Mlle DUGROS, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mme DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route ou en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Karima SALEM et M. CASTAN, adjoints au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route.

Article 3 : Une délégation de signature spécifique est donnée à Mme Christine STANLEY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef des unités « séjour-intégration » et « acquisition de la nationalité » pour :

- Unité acquisition de la nationalité :
  - les récépissés de dépôt de demande de naturalisation
  - les convocations aux entretiens
  - les entretiens
  - les demandes d'enquêtes
  - les déclarations de communauté de vie
  - les courriers aux usagers
  - les courriers de transmission au ministère de l'intérieur
- Unité séjour-intégration :
  - récépissés de demandes de carte de séjour
  - cartes de séjour
  - titres d'identité républicains
  - documents de circulation pour étranger mineur
  - visas de régularisation
  - titres de voyage
  - listes des participants à un voyage scolaire dans l'union Européenne
  - visas DOM TOM
  - visas de retour
  - courriers aux usagers

En cas d'empêchement de Mme STANLEY, délégation de signature est donnée à Mme Claire BOLNOT, secrétaire administrative de classe normale, pour les seuls documents relevant de l'unité acquisition de la nationalité, à l'exception des courriers aux usagers et des courriers transmis au ministère.

Article 4 : Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité séjour du service des étrangers et des naturalisations. Délégation de signature est donnée pour :

- les courriers de demande de pièces complémentaires
- les convocations aux entretiens
- les bordereaux d'envoi
- les récépissés de demande de titre de séjour

à :

- Mme Fabienne THILLIEN, SACN
- Mme Christine MARANDEAU, adjoint administratif
- Mme Anne MEURIOT, agent SIC
- M. Vincent FERRY, adjoint administratif
- Mme Géraldine BOURGES, adjoint administratif

Article 5 : Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité éloignement du service des étrangers et des naturalisations.
Délégation de signature est donnée pour les envois de documents de transmission (bordereaux, télécopies,…) aux partenaires institutionnels à :

- M. David VENANT, secrétaire administratif
- Mme Sophie BROCHARD, adjoint administratif

Article 6 : l'arrêté PREF/MAP/2014/023 du 27 juin 2014 est abrogé.

Le Préfet
Raymond LE DEUN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation de signature du 1er septembre 2014
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
Mme Catherine DELABIE

Article 1er
Délégation de signature est donnée à Mme Catherine DELABIE, inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :
1° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
2° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracie ux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes g racieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
6° sans limitation de montant, pour les contestatio ns relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
7° sans limitation de montant, pour les décisions r elatives aux demandes de plans de règlement.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne
Bernard TRICHET

Délégation de signature du 1er septembre 2014
en matière de contentieux et de gracieux
M. Frédéric BUFFIERE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric BUFFIERE, inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracie ux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes g racieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestatio ns relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions r elatives aux demandes de plans de règlement.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne
Bernard TRICHET

Délégation de signature du 1er septembre 2014
en matière de contentieux et de gracieux
M. Jean-Pierre JALLABERT

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre JALLABERT,inspecteur principal, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes co ntentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracie ux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes g racieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestatio ns relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions r elatives aux demandes de plans de règlement.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne
Bernard TRICHET

Désignation conciliateur fiscal

A compter du 1er septembre 2014,
Monsieur Jean-Pierre JALLABERT est désigné conciliateur fiscal du département de l'Yonne,
Madame Catherine DELABIE est désignée conciliateur fiscal adjoint du département de l'Yonne,
Monsieur Frédéric BUFFIERE est désigné conciliateur fiscal adjoint du département de l'Yonne.

A Auxerre, le 1er septembre 2014
Le Directeur Départemental
des Finances Publiques de l'Yonne
Bernard TRICHET

Délégation de signature du 1er septembre 2014
en matière de contentieux et de gracieux fiscal
M. Fabrice PERRIN

Article 1er
Délégation de signature est donnée à M Fabrice PERRIN. administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant;
2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2
La présente décision prend effet le 1er septembre 2014
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
M. Cyrille FOUCHAUX

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Cyrille FOUCHAUX, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions sans limitation de montant ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.
8° d'accorder une prorogation annuelle renouvelable du délai pour construire prévu au IV de l'article 1594-O-G du code général des impôts et au II de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Mme Micheline WARNIER

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Micheline WARNIER, administratrice des finances publiques adjointe à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions sans limitation de montant ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.
Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
M. Frédéric BUFFIERE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Frédéric BUFFIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 150 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 150 000 € ;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.

8° d'accorder une prorogation annuelle renouvelable du délai pour construire prévu au IV de l'article 1594-O-G du code général des impôts et au II de l'article 266 bis de l'annexe III audit code.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Mme Catherine DELABIE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Catherine DELABIE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 150 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 150 000 €;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Mme Annie MORISSON

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Annie MORISSON, contrôleuse des finances publiques, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 15 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 15 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 15 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 15 000 €;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations dans la limite de 2 000 € ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Jean-Pierre JALABERT

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M Jean-Pierre JALABERT, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 150 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 150 000 €;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Mme Evelyne LOUVEL

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne LOUVEL, contrôleuse, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 15 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 15 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 15 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 15 000 €;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations dans la limite de 2 000 € ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
M. Gilles SALOMON

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Gilles SALOMON, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet :
1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 60 000 € ;
2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 60 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 60 000 € sur les autres demandes ;
3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 60 000 € ;
4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;
6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de signature du 1er septembre 2014
au responsable gestion fiscale et à ses adjoints

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Cyrille FOUCHAUX, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion fiscale, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.
En cas d'absence conjointe avec celle de M. Cyrille FOUCHAUX, la même délégation de signature est donnée à :
M. Jean-Pierre JALLABERT, inspecteur principal des finances publiques, chef de division législation et contentieux, contrôle fiscal
M. Frédéric BUFFIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division particuliers et professionnels,
Mme Catherine DELABIE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de division particuliers et professionnels.
Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
Article 2 - Sont exclus du champs de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

Article 3 - La présente décision prend effet le 1er septembre 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Arrêté du 1er septembre 2014
portant délégation de signature - Vente des biens meubles saisis– M. Cyrille FOUCHAUX

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 1ER Septembre 2014 ;
Arrête :
Art. 1er . – Délégation de signature est accordée à :
- *M. Cyrille FOUCHAUX, Administrateur des Finances Publiques adjoint* ;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Le Directeur départemental des finances publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégations spéciales de signature du 1er septembre 2014
pour le pôle gestion fiscale

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :
1. Pour la Division Fiscalité des particuliers et des professionnels:
M. Frédéric BUFFIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division
Mme Catherine DELABIE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division
Mme Evelyne LOUVEL, contrôleuse des finances publiques
Assiette des particuliers et des professionnels
M. Christian FERNEL, inspecteur des finances publiques
Recouvrement
M. Jean-Pierre BACIOCCHINI, inspecteur des finances publiques
M. Jean-François DUVILLE, inspecteur des finances publiques
M. David BERARD, contrôleur des finances publiques
Huissiers
Mme Francine BREUILLET,
Mme Lucile DELATTRE-MAUFOY,
2. Pour la Division Législation et contentieux - Contrôle fiscal :
M. Jean-Pierre JALLABERT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division
Législation et contentieux
Mme Isabelle DELAGOUTTE, inspectrice des finances publiques
Mme Véronique JANIN, inspectrice des finances publiques
M. Jean-Yves DE GRANDI, inspecteur des finances publiques
M. Jean-Philippe ROIDOT, inspecteur des finances publiques
Mme Annie MORISSON, contrôleuse des finances publiques
Contrôle fiscal
M. Sylvain LEMÉE, inspecteur des finances publiques
Service de la Redevance audiovisuelle
Mme Chantal SUBLET, contrôleur principal des finances publiques, reçoit délégation pour signer dans le cadre de son service tous bordereaux d'envoi, accusés de réception, demandes de renseignements, les réponses aux courriers courants des particuliers et des professionnels, les courriers relatifs aux contrôles sur place et sur pièces des professionnels et des particuliers.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Arrêté du 1er septembre 2014
portant délégation de signature – signature domaine

Art. 1er. - Délégation de signature est donnée à Mmes Véronique MORVAN et Isabelle GARREL, inspectrices des finances publiques et à Mrs Hervé BRUNIAUX-RAMONET et Julian JEANNEST, inspecteurs des finances publiques dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale d'un montant inférieur à 250 000 euros en valeur vénale et 50 000 euros en valeur locative;

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique MORVAN, inspecteur des finances publiques à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion lorsqu'elles résultent de l'application d'un barème et n'excèdent pas 8 000 euros et des opérations d'aliénation des biens de l'Etat dans la limite de 80 000 euros ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 avril 2012.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des finances publiques,
Bernard TRICHET

Arrêté du 1er septembre 2014
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Art. 1er. - M. Julian JEANNEST, inspecteur, et Mme Marie-Thérèse DARREAU sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de l'Yonne, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 avril 2012.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques,
Bernard TRICHET

Arrêté de subdélégation de signature du 1er septembre 2014
En matière de des domaines

Art. 1er. - La délégation de signature qui est conférée à M. Bernard TRICHET, Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne, par l'article 1er de l'arrêté[1] du 29 août 2014 accordant délégation de signature à M. Bernard TRICHET sera exercée par M. Fabrice PERRIN, directeur chargé du pôle de la gestion publique.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Marie-Thérèse DARREAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 7 de l'article 1 er de l'arrêté du 29 août 2014 accordant délégation de signature à M. Bernard TRICHET, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants

- M. Julian JEANNEST, inspecteur des finances publiques

Art. 4. - En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1 à 6 de l'article 1 er de l'arrêté du 29 août 2014 accordant délégation de signature à M. Bernard TRICHET, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Mme Véronique MORVAN, inspecteur des finances publiques, aux conditions suivantes :

1) les actes de location et les conventions d'occupation précaires relatifs aux immeubles domaniaux lorsque leur durée ne dépasse pas 9 ans, leur valeur locative n'excède pas 8 000 euros par an et que ces actes ne confèrent aucun droit particulier au preneur

2) les arrêtés octroyant concession de logement lorsque le redevance n'excède pas 8 000 euros par an

3) les actes d'acquisitions d'immeubles et de droits immobiliers ou fonds de commerce intéressant les services publics de l'Etat dans la limite de 80 000 euros

4) les actes de prises à bail d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics de l'Etat dans la limite de 35 000 euros et les avenants constatant soit le changement de bailleur ou de modalités de paiement de loyer, soit une augmentation de loyer conforme à l'avis du Domaine

5) les actes d'aliénation d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce, acte se rapportant aux adjudications immobilières de biens domaniaux ou gérés par le Domaine, organisées dans le département de l'Yonne et ce , sans limite financière ou cession amiable dans la limite de 15 000 euros.

Art. 5. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er février 2013.

Art. 6. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Yonne.

Pour le Préfet,
L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des finances publiques,
Bernard TRICHET

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES PROPRES A LEUR SERVICE DU Pôle Pilotage et Ressources

RESSOURCES HUMAINES

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Jean-Pascal MUTZ Inspecteur divisionnaire des finances publiques	Signer : ▪ Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les attestations ▪ Les PV de commission de réformes (DDCSPP) lorsqu'il y siège ▪ La validation de tous les documents relatifs à la paye ▪ les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants
Mme Maryse BOIVIN Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les attestations n'emportant pas de décision ▪ Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège
Mme Marie-Pier PENUELAS Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les attestations n'emportant pas de décision
	▪ Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Nicolas FRICOT Contrôleur des finances publiques	Signer : • Les PV de commission de réforme lorsqu'il y siège • les accusés de réception du courrier • Les attestations n'emportant pas de décision • Les bordereaux d'envoi
Mme Sylvie HIOLET Contrôleur des finances publiques	• les accusés de réception du courrier • les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants • Les bordereaux d'envoi • Les attestations n'emportant pas de décision
Mme Karen BERGOUGNOUX Contrôleur des finances publiques	• les accusés de réception du courrier • Les bordereaux d'envoi • Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège • les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Christophe MONIN Inspecteur des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité ▪ Les convocations aux sessions de formation
Mme Odile BIGOT Contrôleur principal des finances publiques	Signer : ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité ▪ Les convocations aux sessions de formation

SERVICE LOGISTIQUE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Stéphane BERGER Inspecteur des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont propositions CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 300 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • les accusés de réception du courrier • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental
M VABRE Christian Contrôleur des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • La tenue de la régie d'avances de la DDFIP • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
Mme Corinne PENARD Contrôleur des finances publiques	Signer : • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental • la tenue de la régie d'avances de l'ex TG puis à compter du 01/01/2012 de la DDFIP en tant que suppléante • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M. Serge MOCQUIN Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
M Pascal WALTER Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 200 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental
M Samuel HADDAB Agent Adm des finances publiques	Signer : • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Bruno HOUCHOT Adjoint technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M Guy VAN DE WYNCKEL Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M. Christophe MORIZOT Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M. Michaël DUBRULLE Agent technique des finances publiques	• valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental Signer : • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison
M. Dominique RAMILLON Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES PROPRES A LEUR SERVICE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
AUDIT :	
M Arnauld CHAMPAGNE Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : .Les bordereaux d'envoi . Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité . Les remises de service entre comptables
CQC/CONTRÔLE DE GESTION/CONTRÔLE INTERNE :	
Mme Isabelle BOTTE Inspectrice du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les notes, documents ordinaires de service courant . Les accusés de réception, bordereaux et lettres d'envoi relatifs aux attributions de son service

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
RESSOURCES HUMAINES	
M Jean-Pascal MUTZ Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les attestations n'emportant pas de décision . Les PV de commission de réformes (DDSPP) lorsqu'il y siège . La validation de tous les documents relatifs à la paye . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants
Mme Maryse BOIVIN Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
suite **Mme Maryse BOIVIN** Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	. Les attestations n'emportant pas de décision . Les PV de commission de réformes lorsqu'il y siège . La validation de tous les documents relatifs à la paye
M Nicolas FRICOT Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les PV de commission de réformes lorsqu'il y siège . La validation des documents relatifs à la paye (hors listing turbot-print et autres documents retraçant l'ensemble des mouvements mensuels sur la paye)
M Pascal WALTER Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les PV de commission de réformes lorsqu'il y siège . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants
Mme Karen BERGOUGNOUX Agent Adm Principale du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les PV de commission de réforme lorsqu'il y siège . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
FORMATION PROFESSIONNELLE	
M Daniel BERRY Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi . Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité . Les convocations aux sessions de formation
SERVICE LOGISTIQUE	
M Stéphane BERGER Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi (dont propositions CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 00 € l'unité dans la limite de 5000 € au total . les accusés de réception du courrier

	. les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Patrick BLETON Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total . les accusés de réception du courrier . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
Mme Corinne PENARD Agent Adm Principale du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total . les accusés de réception du courrier . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Pascal WALTER Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total . les accusés de réception du courrier . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
M Bruno HOUCHOT Adjoint Technique du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . les accusés de réception du courrier
M Guy VAN DE WYNCKEL agent Adm du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . les accusés de réception du courrier

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir

SERVICE INFORMATIQUE

M Vianney BANCILLON Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi . Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité

SERVICE RECOUVREMENT CONTENTIEUX

M. Jean Pierre BACIOCCHINI Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les notes, documents ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers
	. Les correspondances relatives à l'exercice du droit de communication, à l'exclusion des mises en causes . Les accusés de réception faisant ou non, courir les délais de recours . Les lettres de rappel et l'octroi de délais de paiement de trois mois maximum et pour un montant inférieur à 1000€
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
suite **M. Jean Pierre BACIOCCHINI** Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	. Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement . Les opérations de rejet comptable . Les notes de rejets relatives aux attributions de son service . Les documents relatifs aux contrôles sur pièces et sur place de la redevance audiovisuelle . VISER : Toutes les opérations : - de prise en charge comptable Agir en justice . Effectuer les déclarations de créances
Mme Chantal SUBLET Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les propositions de rectification (PRC)

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
SERVICE RECOUVREMENT	
Mlle Anne Claire HUGON Inspectrice du TRÉSOR PUBLIC chef du service recouvrement	Signer : ▪ Les notes, documents ordinaires de service courant ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les demandes de renseignements ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers ▪ Les correspondances relatives à l'exercice du droit de communication, à l'exclusion des mises en causes ▪ Les accusés de réception faisant ou non, courir les délais de recours ▪ Les lettres de rappel et l'octroi de délais de paiement de trois mois maximum et pour un montant inférieur à 1000€ ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement ▪ Les opérations de rejet comptable
	▪ Les notes de rejets relatives aux attributions de son service ▪ Les bordereau d'envoi des RCP ▪ Les feuilles d'entête des dégrèvements magnétiques intégrés automatiquement

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
suite **Mlle Anne Claire HUGON** Inspectrice du TRÉSOR PUBLIC	▪ VISER : Toutes les opérations : - de prise en charge comptable Agir en justice ▪ Effectuer les déclarations de créances
Mme Catherine MESSAGE Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions
M Benjamin DELZARD Agent Adm DU TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Eva BLIN Agent d'administration DU TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement
Mme Monique ROBINET Agent d'administration DU TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions ▪ Les correspondances de relance auprés des régisseurs
M Francis DELEVOYE Agent d'administration DU TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les imprimés DC7

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
SERVICE COMPTABILITÉ	
M. Arnaud VILLA Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : les bons de commande et accusés reception de valeurs ▪ Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents ▪ les récépissés et déclarations de recettes ▪ Les bordereaux et lettres d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France ▪ Les notes et documents ordinaires de service ▪ Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité

	. Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du TPG dans d'autres départements . Les chèques sur le trésor en règlement de dépense . Les ordres de paiement sur les documents comptables . Les extraits d'oppositions et certificats de non oppositions
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
M Jean-Claude AUBERT Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC Adjoint du service comptabilité	. Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse . Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents . les récépissés et déclarations de recettes,les bons de livraison . Les bordereaux et lettres d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France . Les notes et documents ordinaires de service . Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité . Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du TPG dans d'autres départements
	Signer : (uniquement pour les opérations de caisse)

Mme Aline MAUROUX Agent Adm Principale DU TRÉSOR PUBLIC	▪ les récépissés, déclarations de recettes et bons de livraison ▪ les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse
Mme Marie-France COMPERAT Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	▪ Les récépissés, déclarations de recettes, les bons de livraison ▪ Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse
Mme Marie-France CANNIER Contrôleur Pricipal du TRÉSOR PUBLIC	▪ Les récépissés, déclarations de recettes, les bons de livraison ▪ Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse
Mme Anne-Marie BOYER Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	▪ Les récépissés, déclarations de recettes, les bons de livraison ▪ Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse

---

---

service collectivités, établissements publics locaux et Action Economique

	Signer :
M Joel DEMONT Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC chef du service Collectivités et établissements Publics Locaux	▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier

	▪ Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises ▪ Les demandes de n° SIRET à l' INSEE
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
M. Andre BOULATOFF Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises ▪ Les demandes de n° SIRET à l' INSEE
Mlle Séverine LAURENT Inspectrice du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier

	. Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . Les demandes de n°SIRET à l' INSEE
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
Mlle Florence HAHN Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion
Mme Patricia CAGNAT Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . les accusés de réception du courrier
Mlle Marie-Claude CAPITAINE	Signer : . Les bordereaux d'envoi

Contrôleur Principal des IMPÔTS	▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Agnès MOZETIC Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises

PÔLE DES DÉPÔTS ET SERVICES FINANCIERS

M Ghislain NESPOULOUS Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ les quittances de retrait de fonds ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les demandes de renseignements ▪ les accusés de réception du courrier

	. Les courriers et attestations n'emportant pas décision . Les rejets de chèques
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
suite **M Ghislain NESPOULOUS** Inspecteur du TRÉSOR PUBLIC	. Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions de son service (gestion des comptes-titres, cdc, ….) et n'entraînant pas décision Recevoir . Tous titres émis par l'État et les correspondants du Trésor
Mme Martine MERCIER Contrôleur Principal du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les rejets de chèques

Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
Mme Laurence ALRIC Contrôleur du TRÉSOR PUBLIC	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les rejets de chèques
Mme Danielle MARSALLON Agent Adm Principale DU TRÉSOR PUBLIC	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les rejets de chèques

nom - grade et fonction	Pouvoir
CHARGEE DE COMMUNICATION ET DE COORDINATION	
Mlle Léa SIMERAY Inspectrice du TRÉSOR PUBLIC	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision

Décision de délégation de signature du 1er septembre 20144
au responsable de la mission Risques et Audit

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Pascal BARBERET, *administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission risques et audit*, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul(s), ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.
Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 20 12.
Article 3 – La présente décision prend effet le 1er septembre 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
au responsable du Pôle Pilotage et Ressources et à ses adjoints

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Micheline WARNIER, *administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources*, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.
En cas d'absence conjointe avec celle de Mme WARNIER Micheline, la même délégation de signature est donnée à :
M. Pascal MUTZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division ressources humaines et formation professionnelle,
M. NARCY Sylvain, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division du budget, de l'immobilier et de la logistique jusqu'au 31 octobre 2014, et M. Dominique KRECKE, inspecteur divisionnaire à compter du 1er octobre 2014
Ils sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 196 2 modifié.
Article 3 – La présente décision prend effet le 01 septembre 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Monsieur Bernard TRICHET

Décision de délégations spéciales de signature du 1er septembre 2014
pour le Pôle Pilotage et Ressources

1. Pour la Division Ressources Humaines et Formation professionnelle :
M.Pascal MUTZ, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques , responsable de la division Ressources Humaines et Formation professionnelle
Gestion RH
Mme Marie-Pier PENUELAS, Contrôleur Principal des finances publiques
Mme Sylvie HIOLET, Contrôleur des finances publiques
Mle Sonia ROBINET, Agente d'Administration des finances publiques
Mme Maryse BOIVIN, Contrôleur Principal des finances publiques
M. Nicolas FRICOT, Contrôleur des finances publiques
Mme Karen BERGOUGNOUX, Contrôleur des finances publiques
Formation professionnelle
M. Christophe MONIN, Inspecteur des finances publiques
Mme Odile BIGOT, Contrôleur principal des finances publiques
2. Pour la Division Contrôle de gestion et logistique :
M. Sylvain NARCY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la Division Contrôle de Gestion et Logistique jusqu'au 31 octobre 2014, et M. Dominique KRECKE, inspecteur divisionnaire des finances publiques à compter du 1er octobre 2014.
Budget, Immobilier – Logistique
M. Stéphane BERGER, Inspecteur des finances publiques, chef du service
M. Pascal WALTER, Contrôleur Principal des finances publiques
M. Serge MOCQUIN, Contrôleur Principal des finances publiques
Mme Corinne PENARD, Contrôleur des finances publiques
M. Samuel HADDAB, Agent d'administration des finances publiques
Stratégie et Contrôle de gestion
Mme Delphine CATELAN, Inspectrice des finances publiques
En Charge de la Mise en Oeuvre des décisions du CHS : M. Daniel BERRY
Article 2 : Les limites de la présente délégation de signature sont précisées en annexe

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégations spéciales de signature du 1er septembre 2014
pour les missions rattachées

1. Pour la mission maîtrise des risques :
M. Pascal BARBERET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques
M.Didier SARRAZIN, inspecteur des finances publiques
2. Pour la mission départementale d'audit et conseil :
Mme Magali CORMEROIS, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Sandrine LEEUWS, inspectrice principale des finances publiques
M. Jacques CORDIN, inspecteur principal des finances publiques,,
M. Jean-Marc POUZENS, inspecteur principal des finances publiques,
3. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :
Mme Marie-Thérèse DARREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques
4. Pour la mission communication :
Mme Delphine CATELAN, inspectrice des finances publiques

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégations spéciales de signature du 1er septembre 2014
pour le pôle Gestion Publique

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Secteur Public Local :

Mme Elisabeth RIVEILL, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Secteur Public Local et M. Philippe CANOVAS, inspecteur Divisionnaire des finances publiques

Secteur Public Local, Gestion

Mme Emmanuelle LAMIRAND, Inspectrice des finances publiques

Secteur Public local Dématérialisation :

Mme Chann LAGRANGE, inspectrice des finances publiques

Secteur Public Local, Expertise

Melle Séverine LAURENT, Inspectrice des finances publiques

Mme Patricia CAGNAT, Contrôleur Principal des finances publiques

Affaires Economiques

Mme Bambi CAMARA, Inspectrice des finances publiques

2. Pour la Division Mission Domaniale :

Mme Marie-Thérèse DARREAU, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques

3. **Pour la Division Opérations de l'Etat**

Comptabilité dépenses

Mme Nicole BREUILLE, inspectrice des finances publiques

M. Jean-Claude AUBERT, Contrôleur Principal des finances publiques

Mme Anne-Marie BOYER, Contrôleur des finances publiques

M. STEGEN Didier, Contrôleur des finances publiques

Mme Aline MAUROUX, Agent d'Administration des finances publiques

Dépôts et Services Financiers

M. Sylvain RESTELLI, Inspecteur des finances publiques

Mme Martine MERCIER, Contrôleur principal des finances publiques

Mme Christine BRETIN , Contrôleur des finances publiques

Mme Danièle MARSALLON, Contrôleur des finances publiques

Comptabilité et Gestion du Recouvrement

Mme Sylvie TECHER, Inspectrice des finances publiques

M. Benjamin DELZARD, Agent d'Administration des finances publiques

Mme Catherine MESSSAGE, Contrôleur des finances publiques

Mme Christelle HUBERT, Contrôleur des finances publiques

M. Francis DELEVOYE, Contrôleur des finances publiques

Mme BIGOT Odile, Contrôleur principale des finances publiques

Article 2 : Les limites de la présente délégation de signature sont précisées en annexe

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES PROPRES A LEUR SERVICE POLE Gestion Publique

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
SERVICE COMPTABILITE ET GESTION DU RECOUVREMENT	
Mme Sylvie TECHER Inspectrice des finances publiques chef du service recouvrement	Signer : ▪ Les notes, documents ordinaires de service courant ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les demandes de renseignements ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers ▪ Les correspondances relatives à l'exercice du droit de communication, à l'exclusion des mises en causes ▪ Les accusés de réception faisant ou non, courir les délais de recours ▪ Les lettres de rappel et l'octroi de délais de paiement pour un montant inférieur à 5000€ ▪ Remises majoration des créances produits divers pour un montant inférieur à 500€ ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement
	▪ Les opérations de rejet comptable

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
suite **Mme Sylvie TECHER** Inspectrice des finances publiques	▪ Les notes de rejets relatives aux attributions de son service ▪ Les bordereau d'envoi des RCP ▪ Les feuilles d'entête des dégrèvements magnétiques intégrés automatiquement ▪ VISER : Toutes les opérations : - de prise en charge comptable Agir en justice ▪ Signer les imprimés NOTI 2 ▪ Effectuer les déclarations de créances
M Benjamin DELZARD Agent adm des finances publiques	Signer : ▪ Demandes de renseignements ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment : demande de pièces justificatives pour délais de paiement , lettre de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclarations de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursment des timbres amendes, timbres ficaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile

	. Correspondances auprès des régisseurs
Nom - prénom - grade et fonction	
Mme Catherine MESSAGE Contrôleur des finances publiques	Signer : . Demandes de renseignements .Correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment : demande de pièces justificatives pour délais de paiement, lettres de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclarations de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursements des timbres amendes, timbres fiscaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile . Correspondance de relance auprès des régisseurs .délais de paiement de trois mois maximum et pour un montant inférieur à 1000€
Mme Christelle HUBERT Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les demandes de renseignements .Correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment :demande de pièces justificatives pour délais de paiement ,lettres de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclaration de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursements des timbres amendes, timbres fiscaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile
	. Les correspondances de relance auprés des régisseurs
M Francis DELEVOYE Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les imprimés NOTI 2
Mme BIGOT Odile Contrôleur principal des finances publiques	Signer : . Les imprimés NOTI 2

SERVICE COMPTABILITÉ DEPENSES

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Nicole BREUILLE Inspectrice des finances publiques	Signer : . Les bons de commande et accusés de réception de valeurs . Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents . les récépissés et déclarations de recettes . Les bordereaux et lettres d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France . Les notes et documents ordinaires de service . Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité . Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du DDFIP dans d'autres départements . Les chèques sur le trésor en règlement de dépense . Les ordres de paiement sur les documents comptables
	. Les extraits d'oppositions et certificats de non oppositions

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Jean-Claude AUBERT Contrôleur principal des finances publiques Adjoint du service comptabilité	. Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse . Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents . les récépissés et déclarations de recettes,les bons de livraison . Les bordereaux et lettres d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France . Les notes et documents ordinaires de service . Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité . Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du DDFIP dans d'autres départements
Mme Aline MAUROUX Agent adm principale des finances publiques	Signer : (uniquement pour les opérations de caisse) . les récépissés, déclarations de recettes et bons de livraison . les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M STEGEN Didier Contrôleur des finances publiques	. Les récépissés, déclarations de recettes, les bons de livraison .Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant et du compte courant du Trésor à la banque de France . Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse
Mme Anne-Marie BOYER Contrôleur de finances publiques	.Les chèques et autre documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France

Services collectivités, établissements publics locaux et Action Economique

Mme Emmanuelle LAMIRAND Inspecteur des finances publiques chef du service Collectivités et établissements Publics Locaux	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . les accusés de réception du courrier . Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . Les demandes de n°SIRET à l' INSEE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Bambi CAMARA Inspectrice des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . les accusés de réception du courrier . Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . Les demandes de n°SIRET à l' INSEE
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
Mlle Séverine LAURENT Inspectrice des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . les accusés de réception du courrier . Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises

	. Les demandes de n°SIRET à l' INSEE
Mme Patricia CAGNAT Contrôleur principal des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . les accusés de réception du courrier

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Sylvain RESTELLI Inspecteur des finances publiques	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les courriers et attestations n'emportant pas décision . Les rejets de chèques . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions de son service (gestion des comptes-titres, cdc, ...) et n'entraînant pas décision Recevoir . Tous titres émis par l'État et les correspondants du Trésor

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Martine MERCIER Contrôleur principal des finances publiques	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les rejets de chèques
Mme Christine BRETIN Contrôleur des finances publiques	Signer : . les quittances de retrait de fonds . Les bordereaux d'envoi . Les demandes de renseignements . les accusés de réception du courrier . Les rejets de chèques

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Danielle MARSALLON Contrôleur des finances publiques	Signer : ▪ les quittances de retrait de fonds ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les demandes de renseignements ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les rejets de chèques

Décision de délégation générale de signature du 1er septembre 2014
au responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :
Monsieur Fabrice PERRIN, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique
Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.
En cas d'absence conjointe avec celle de M.Fabrice PERRIN, la même délégation générale de signature est donnée à :
Mme Elisabeth RIVEILL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de division du secteur public local
M. Philippe CANOVAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, division secteur public local
Mme Marie-Thérèse DARREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de division des missions domaniales
Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
Article 2 – La présente décision prend effet le 01 septembre 2014
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
SIP –SIE

Article 1er - Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms et grades sont précisés en annexe, à l'effet de signer, en matière contentieuse et gracieuse, dans le ressort de leur service et dans la limite des montants indiqués en annexe :

- les décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction ;
- les décisions sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10% prévue par l'article 1730 du CGI, les frais de poursuites ou les intérêts moratoires ;
- les certificats de dégrèvement relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prises sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFIP ;
- les décisions sur les demandes de remboursements de crédits de TVA ;
- les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de cotisation économique territoriale formulées par les entreprises disposant d'un seul établissement ou dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service, quel qu'en soit le montant.

Article 2 - Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, les agents mentionnés en annexe peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de leur délégation ;

Article 3 – L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.
Article 4 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

LISTE DES RESPONSABLES ET ADJOINTS BÉNÉFICIANT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE
(Contentieux et gracieux fiscal)

SERVICE	DÉLÉGATAIRE	GRADE	LIMITE de la DÉLÉGATION
SIE AUXERRE	M BAR Thierry	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIE AUXERRE	M LEGENDRE Jacky	Inspecteur des finances publiques	15 000 € *
SIE AUXERRE	Mme GERMAIN Caroline	Inspectrice des finances publiques	15 000 € *
SIE AUXERRE	Mme GARNAULT Livia	Inspectrice des finances publiques	15 000 € *
SIP AUXERRE	M JAYET Daniel	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP AUXERRE	Mme BOTTE Isabelle	Inspectrice des finances publiques	15 000 € *
SIE SENS	Mme LYON Anne-Marie	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIE SENS	M BUFFY Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 € *
SIP SENS	Mme BELAN Christine	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP SENS	M LECOMTE Eric	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP SENS	M MAUDUIT Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €

* En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de service, la limite mentionnée est portée à 60 000 euros

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

LISTE DES RESPONSABLES ET ADJOINTS BÉNÉFICIANT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE
(Contentieux et gracieux fiscal)

SERVICE	DÉLÉGATAIRE	GRADE	LIMITE de la DÉLÉGATION
SIP-SIE JOIGNY	Mme THIEBAUD Corinne	Inspecteur principal des finances publiques	60 000 €
SIP-SIE JOIGNY	M BURGUÉ Jean-Marc	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP-SIE TONNERRE	Mme VALERIANI Yvette	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP-SIE TONNERRE	Mle HUGON Anne-Claire	Inspectrice des finances publiques	15 000 € *
SIP-SIE TONNERRE	M FORMEY Thomas	Inspecteur des finances publiques	15 000 € *
SIP-SIE AVALLON	M MERY Marc	Inspecteur divisionnaire des finances publiques	60 000 €
SIP-SIE AVALLON	M SOEN Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 € *

* En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de service, la limite mentionnée est portée à 60 000 euros

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Pôle Recouvrement Spécialise – Isabelle DAMPRUNT

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle DAMPRUNT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de l'Yonne, à l'effet de prendre des décisions gracieuses portant sur les majorations de recouvrement de 5% prévues par l'article 1731 du code général des impôts et les intérêts de retard prévus à l'article 1727 du même code dans la limite de 60 000 euros.
Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.
Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'agent exerce son activité.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Marie LEQUERRE KARLESKIND – CDIF/PTGC

Article 1. - Délégation de signature est donnée à Madame Marie LEQUERRE KARLESKIND, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du CDIF Auxerre et du PTGC à l'effet:
1° de prendre des décisions contentieuses d'admissi on totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 60 000 euros;
2° de statuer sur les demandes de dégrèvements de t axe foncière des pertes de récolte;
3° de signer les certificats de dégrèvements relati fs aux décisions contentieuses prises sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFIP, quel que soit le montant des sommes dégrevées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.
Article 3. - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'agent exerce son activité.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Matière contentieuse et gracieuse

Article 1er – Délégation de signature et donnée aux agents dont les noms et grades sont précisés en annexe, à l'effet de signer, en matière contentieuse et gracieuse, dans le ressort de leur service et dans la limite des montants indiqués en annexe :

- les décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction ;
- les décisions sur les demandes de remboursements de crédit de TVA.

Article 2 – Lorsqu'un contribuable a commis une erreur manifeste en établissant une déclaration ou en cas d'erreur du service lors de la saisie informatique des éléments déclaratifs, les agents de catégorie A et B mentionnés en annexe peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de sa délégation ;
Article 3 – L'usage de la présente délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.
Article 4 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

LISTE DES AGENTS DES SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE
(Contentieux et gracieux fiscal)

SERVICE	DELAGATAIRE	GRADE	LIMITE de la DELEGATION
SPF AUXERRE 1er bureau	Mme GIRAUD Marie-Thérèse	Chef de service comptable	60 000 €
SPF AUXERRE 1er bureau	Mme ALLAIN Marie-Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
SPF AUXERRE 2ème bureau	Mme JAYET Michèle	Chef de service comptable	60 000 €
SPF AUXERRE 2ème bureau	M. GAUGUE Patrick	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
SPF JOIGNY	LENOIR Pascal	Chef de service comptable	60 000 €
SPF JOIGNY	M. NOEL Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
SPF SENS	Mme DECAN Véronique	Chef de service comptable	60 000 €
SPF SENS	M. KNOLL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Auxerre, le 1er septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE L'YONNE

9 rue Marie Noël

BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Décide :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Micheline WARNIER, administratrice des finances publiques adjointe à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 150 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 150 000 € sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables sans limitation de montant ;

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

6° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

7° de signer les certificats de dégrèvements, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses.

Article 2 – L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

Article 2 - Sont exclus du champs de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

Article 3 - La présente décision prend effet le 1er septembre 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE L'YONNE

9 rue Marie Noël

BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

Auxerre, le 1er septembre 2014

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;
Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Fiscalité des particuliers et des professionnels:

M. Frédéric BUFFIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division
Mme Catherine DELABIE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division
Mme Evelyne LOUVEL, contrôleuse des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Assiette des particuliers et des professionnels
M. Christian FERNEL, inspecteur des finances publiques

Recouvrement
M. Jean-Pierre BACIOCCHINI, inspecteur des finances publiques
M. Jean-François DUVILLE, inspecteur des finances publiques
M. David BERARD, contrôleur des finances publiques

Huissiers
Mme Francine BREUILLET,
Mme Lucile DELATTRE-MAUFOY,

2. Pour la Division Législation et contentieux - Contrôle fiscal :

M. Jean-Pierre JALLABERT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Législation et contentieux
Mme Isabelle DELAGOUTTE, inspectrice des finances publiques
Mme Véronique JANIN, inspectrice des finances publiques
M. Jean-Yves DE GRANDI, inspecteur des finances publiques
M. Jean-Philippe ROIDOT, inspecteur des finances publiques
Mme Annie MORISSON, contrôleuse des finances publiques

Contrôle fiscal
M. Sylvain LEMÉE, inspecteur des finances publiques

Service de la Redevance audiovisuelle
Mme Chantal SUBLET, contrôleur principal des finances publiques, reçoit délégation pour signer dans le cadre de son service tous bordereaux d'envoi, accusés de réception, demandes de renseignements, les réponses aux courriers courants des particuliers et des professionnels, les courriers relatifs aux contrôles sur place et sur pièces des professionnels et des particuliers.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

A Auxerre, le 1er septembre 2014,

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L' YONNE

9 rue Marie Noël

BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

Auxerre, le 1er septembre 2011

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;

Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission maîtrise des risques :

M. Pascal BARBERET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission maîtrise des risques

M.Didier SARRAZIN, inspecteur des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

2. Pour la mission départementale d'audit et conseil :

Mme Magali CORMEROIS, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Sandrine LEEUWS, inspectrice principale des finances publiques
M. Jacques CORDIN, inspecteur principal des finances publiques,,
M. Jean-Marc POUZENS, inspecteur principal des finances publiques,

3. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

Mme Marie-Thérèse DARREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques

.

4. Pour la mission communication :

Mme Delphine CATELAN, inspectrice des finances publiques

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Auxerre, le 1er septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

9, Rue Marie Noël

BP 109

89011 AUXERRE CEDEX

Décision de délégation de signature au responsable du Pôle Pilotage et Ressources et à ses adjoints

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;

Vu le décret du 28 juillet 20104 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Micheline WARNIER, *administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources*, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En cas d'absence conjointe avec celle de Mme WARNIER Micheline, la même délégation de signature est donnée à :
M. Pascal MUTZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division ressources humaines et formation professionnelle,
M. NARCY Sylvain, inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de division du budget, de l'immobilier et de la logistique jusqu'au 31 octobre 2014, et M. Dominique KRECKE, inspecteur divisionnaire à compter du 1er octobre 2014

Ils sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

Article 3 – La présente décision prend effet le 01 septembre 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Monsieur Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE l'YONNE

9, Rue Marie Noël

BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

Auxerre, le 1er septembre 2014

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage et Ressources

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;

Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

1. Pour la Division Ressources Humaines et Formation professionnelle :

M.Pascal MUTZ, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques , responsable de la division Ressources Humaines et Formation professionnelle

Gestion RH
Mme Marie-Pier PENUELAS, Contrôleur Principal des finances publiques
Mme Sylvie HIOLET, Contrôleur des finances publiques
Mle Sonia ROBINET, Agente d'Administration des finances publiques
Mme Maryse BOIVIN, Contrôleur Principal des finances publiques
M. Nicolas FRICOT, Contrôleur des finances publiques
Mme Karen BERGOUGNOUX, Contrôleur des finances publiques

Formation professionnelle
M. Christophe MONIN, Inspecteur des finances publiques
Mme Odile BIGOT, Contrôleur principal des finances publiques

2. Pour la Division Contrôle de gestion et logistique :

M. Sylvain NARCY, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la Division Contrôle de Gestion et Logistique jusqu'au 31 octobre 2014, et M. Dominique KRECKE, inspecteur divisionnaire des finances publiques à compter du 1er octobre 2014.

Budget, Immobilier – Logistique
M. Stéphane BERGER, Inspecteur des finances publiques, chef du service
M. Pascal WALTER, Contrôleur Principal des finances publiques
M. Serge MOCQUIN, Contrôleur Principal des finances publiques
Mme Corinne PENARD, Contrôleur des finances publiques
M. Samuel HADDAB, Agent d'administration des finances publiques

Stratégie et Contrôle de gestion
Mme Delphine CATELAN, Inspectrice des finances publiques

En Charge de la Mise en Oeuvre des décisions du CHS : M. Daniel BERRY

Article 2 : Les limites de la présente délégation de signature sont précisées en annexe

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES PROPRES A LEUR SERVICE DU Pôle Pilotage et Ressources

RESSOURCES HUMAINES

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Jean-Pascal MUTZ Inspecteur divisionnaire des finances publiques	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les attestations . Les PV de commission de réformes (DDCSPP) lorsqu'il y siége . La validation de tous les documents relatifs à la paye . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants
Mme Maryse BOIVIN Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les attestations n'emportant pas de décision . Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège
Mme Marie-Pier PENUELAS Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les attestations n'emportant pas de décision . Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Nicolas FRICOT Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les PV de commission de réforme lorsqu'il y siège . les accusés de réception du courrier . Les attestations n'emportant pas de décision . Les bordereaux d'envoi
Mme Sylvie HIOLET Contrôleur des finances publiques	. les accusés de réception du courrier . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants . Les bordereaux d'envoi . Les attestations n'emportant pas de décision
Mme Karen BERGOUGNOUX Contrôleur des finances publiques	. les accusés de réception du courrier . Les bordereaux d'envoi . Les PV de commission de réforme lorsqu'elle y siège . les documents relatifs à la comptabilisation des tickets restaurants

FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Christophe MONIN Inspecteur des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les accusés de réception du courrier . Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité . Les convocations aux sessions de formation
Mme Odile BIGOT Contrôleur principal des finances publiques	Signer : . les accusés de réception du courrier . Les bordereaux d'envoi . Les correspondances n'emportant pas décision relatives à son secteur d'activité . Les convocations aux sessions de formation

SERVICE LOGISTIQUE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Stéphane BERGER Inspecteur des finances publiques	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi (dont propositions CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 300 € l'unité dans la limite de 1000 € au total . les accusés de réception du courrier . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental . valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental
M VABRE Christian Contrôleur des finances publiques	Signer : . Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant . Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) . La tenue de la régie d'avances de la DDFIP . les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
Mme Corinne PENARD Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) . les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total . valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental . la tenue de la régie d'avances de l'ex TG puis à compter du 01/01/2012 de la DDFIP en tant que suppléante . les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison . les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M. Serge MOCQUIN Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental
M Pascal WALTER Contrôleur Principal des finances publiques	Signer : • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions ordinaires de service courant • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 200 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental
M Samuel HADDAB Agent Adm des finances publiques	Signer : • Les bordereaux d'envoi (dont proposition CHS) • les commandes et acceptations de devis de fournitures inférieurs à 100 € l'unité dans la limite de 1000 € au total • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • les attestations de service fait lors du paiement des factures relatives au budget départemental

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Bruno HOUCHOT Adjoint technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M Guy VAN DE WYNCKEL Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M. Christophe MORIZOT Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier
M. Michaël DUBRULLE Agent technique des finances publiques	• valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental Signer : • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison
M. Dominique RAMILLON Agent technique des finances publiques	Signer : • les accusés de réception du courrier et bordereaux de livraison • valider des acquisitions faites par carte achat à hauteur des plafonds fixés par décision du directeur départemental

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Auxerre, le 1er septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'YONNE

9, Rue Marie Noël

BP 109

89011 AUXERRE CEDEX

Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle gestion publique et à ses adjoints

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;

Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2104 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Fabrice PERRIN, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

En cas d'absence conjointe avec celle de M.Fabrice PERRIN, la même délégation générale de signature est donnée à :

Mme Elisabeth RIVEILL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de division du secteur public local
M. Philippe CANOVAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, division secteur public local
Mme Marie-Thérèse DARREAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chef de division des missions domaniales

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision prend effet le 01 septembre 2014
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE l'YONNE

9, Rue Marie Noël

BP 109
89011 AUXERRE CEDEX

Auxerre, le 1er septembre 2014

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle Gestion Publique

L'administrateur général des finances publiques,

directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Yonne ;
Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Bernard TRICHET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 30 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Bernard TRICHET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Décide :
Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Secteur Public Local :
Mme Elisabeth RIVEILL, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Secteur Public Local et M. Philippe CANOVAS, inspecteur Divisionnaire des finances publiques

Secteur Public Local, Gestion
Mme Emmanuelle LAMIRAND, Inspectrice des finances publiques

Secteur Public local Dématérialisation :
Mme Chann LAGRANGE, inspectrice des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Secteur Public Local, Expertise
Melle Séverine LAURENT, Inspectrice des finances publiques
Mme Patricia CAGNAT, Contrôleur Principal des finances publiques

Affaires Economiques
Mme Bambi CAMARA, Inspectrice des finances publiques

2. Pour la Division Mission Domaniale :
Mme Marie-Thérèse DARREAU, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques

3. Pour la Division Opérations de l'Etat

Comptabilité dépenses
Mme Nicole BREUILLE, inspectrice des finances publiques
M. Jean-Claude AUBERT, Contrôleur Principal des finances publiques
Mme Anne-Marie BOYER, Contrôleur des finances publiques
M. STEGEN Didier, Contrôleur des finances publiques
Mme Aline MAUROUX, Agent d'Administration des finances publiques

Dépôts et Services Financiers
M. Sylvain RESTELLI, Inspecteur des finances publiques
Mme Martine MERCIER, Contrôleur principal des finances publiques
Mme Christine BRETIN , Contrôleur des finances publiques
Mme Danièle MARSALLON, Contrôleur des finances publiques

Comptabilité et Gestion du Recouvrement
Mme Sylvie TECHER, Inspectrice des finances publiques
M. Benjamin DELZARD, Agent d'Administration des finances publiques
Mme Catherine MESSSAGE, Contrôleur des finances publiques
Mme Christelle HUBERT, Contrôleur des finances publiques
M. Francis DELEVOYE, Contrôleur des finances publiques
Mme BIGOT Odile, Contrôleur principale des finances publiques

Article 2 : Les limites de la présente délégation de signature sont précisées en annexe
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques,

Bernard TRICHET

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES PROPRES A LEUR SERVICE POLE Gestion Publique

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
SERVICE COMPTABILITE ET GESTION DU RECOUVREMENT	
Mme Sylvie TECHER Inspectrice des finances publiques chef du service recouvrement	Signer : ▪ Les notes, documents ordinaires de service courant ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ Les demandes de renseignements ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers ▪ Les correspondances relatives à l'exercice du droit de communication, à l'exclusion des mises en causes ▪ Les accusés de réception faisant ou non, courir les délais de recours ▪ Les lettres de rappel et l'octroi de délais de paiement pour un montant inférieur à 5000€ ▪ Remises majoration des créances produits divers pour un montant inférieur à 500€ ▪ Les demandes de renseignements relatives aux dossiers de surendettement ▪ Les opérations de rejet comptable

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
suite **Mme Sylvie TECHER** Inspectrice des finances publiques	▪ Les notes de rejets relatives aux attributions de son service ▪ Les bordereau d'envoi des RCP ▪ Les feuilles d'entête des dégrèvements magnétiques intégrés automatiquement ▪ VISER : Toutes les opérations : - de prise en charge comptable Agir en justice ▪ Signer les imprimés NOTI 2 ▪ Effectuer les déclarations de créances
M Benjamin DELZARD Agent adm des finances publiques	Signer : ▪ Demandes de renseignements ▪ Les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment : demande de pièces justificatives pour délais de paiement , lettre de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclarations de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursment des timbres amendes, timbres ficaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile ▪ Correspondances auprès des régisseurs

Nom - prénom - grade et fonction	
Mme Catherine MESSAGE Contrôleur des finances publiques	Signer : . Demandes de renseignements .Correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment : demande de pièces justificatives pour délais de paiement, lettres de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclarations de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursements des timbres amendes, timbres fiscaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile . Correspondance de relance auprès des régisseurs .délais de paiement de trois mois maximum et pour un montant inférieur à 1000€
Mme Christelle HUBERT Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les demandes de renseignements .Correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'exercice de ses missions et notamment :demande de pièces justificatives pour délais de paiement ,lettres de rappel pour un montant inférieur à 1000€, déclaration de recettes, demandes complémentaires dans le cadre des remboursements des timbres amendes, timbres fiscaux, des amendes suite à stage de récupération de points, TICPE et malus automobile . Les correspondances de relance auprés des régisseurs
M Francis DELEVOYE Contrôleur des finances publiques	Signer : . Les imprimés NOTI 2
Mme BIGOT Odile Contrôleur principal des finances publiques	Signer : . Les imprimés NOTI 2

SERVICE COMPTABILITÉ DEPENSES

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Nicole BREUILLE Inspectrice des finances publiques	Signer : ▪ Les bons de commande et accusés de réception de valeurs ▪ Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents ▪ les récépissés et déclarations de recettes ▪ Les bordereaux et lettres d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France ▪ Les notes et documents ordinaires de service ▪ Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité ▪ Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du DDFIP dans d'autres départements ▪ Les chèques sur le trésor en règlement de dépense ▪ Les ordres de paiement sur les documents comptables ▪ Les extraits d'oppositions et certificats de non oppositions

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Jean-Claude AUBERT Contrôleur principal des finances publiques Adjoint du service comptabilité	▪ Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse ▪ Les ordres de virements domestiques, internationaux et/ou urgents ▪ les récépissés et déclarations de recettes,les bons de livraison ▪ Les bordereaux et lettres d'envoi ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France ▪ Les notes et documents ordinaires de service ▪ Les notes de rejets et les demandes de renseignements relatives aux attributions du service comptabilité ▪ Les ordres de paiements et autorisations de paiement pour le compte du DDFIP dans d'autres départements
Mme Aline MAUROUX Agent adm principale des finances publiques	Signer : (uniquement pour les opérations de caisse) ▪ les récépissés, déclarations de recettes et bons de livraison ▪ les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M STEGEN Didier Contrôleur des finances publiques	. Les récépissés, déclarations de recettes, les bons de livraison .Les chèques et autres documents afférents au fonctionnement du compte courant et du compte courant du Trésor à la banque de France . Les documents liés à l'approvisionnement et au dégagement de la caisse
Mme Anne-Marie BOYER Contrôleur de finances publiques	.Les chèques et autre documents afférents au fonctionnement du compte courant postal et du compte courant du Trésor à la banque de France

Services collectivités, établissements publics locaux et Action Economique

Mme Emmanuelle LAMIRAND Inspecteur des finances publiques chef du service Collectivités et établissements Publics Locaux	Signer : . Les bordereaux d'envoi . les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision . les accusés de réception du courrier . Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion . Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises . Les demandes de n° SIRET à l' INSEE

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Bambi CAMARA Inspectrice des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises ▪ Les demandes de n° SIRET à l' INSEE
Nom - prénom - grade et fonction	**Pouvoir**
Mlle Séverine LAURENT Inspectrice des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ les accusés de réception du courrier ▪ Les premières demandes de pièces complémentaires à joindre aux comptes de gestion ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises ▪ Les demandes de n° SIRET à l' INSEE

Mme Patricia CAGNAT Contrôleur principal des finances publiques	Signer : ▪ Les bordereaux d'envoi ▪ les documents entrant dans les attributions du service n'entraînant pas décision ▪ Les demandes de renseignements relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises ▪ les accusés de réception du courrier

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
M Sylvain RESTELLI Inspecteur des finances publiques	Signer : • les quittances de retrait de fonds • Les bordereaux d'envoi • Les demandes de renseignements • les accusés de réception du courrier • Les courriers et attestations n'emportant pas décision • Les rejets de chèques • Toutes les pièces et documents entrant dans les attributions de son service (gestion des comptes-titres, cdc, ...) et n'entraînant pas décision Recevoir • Tous titres émis par l'État et les correspondants du Trésor

Nom - prénom - grade et fonction	Pouvoir
Mme Martine MERCIER Contrôleur principal des finances publiques	Signer : • les quittances de retrait de fonds • Les bordereaux d'envoi • Les demandes de renseignements • les accusés de réception du courrier • Les rejets de chèques
Mme Christine BRETIN Contrôleur des finances publiques	Signer : • les quittances de retrait de fonds • Les bordereaux d'envoi • Les demandes de renseignements • les accusés de réception du courrier • Les rejets de chèques

Décision de délégation de signature du 1er septembre 2014
Jean-Marc BURGUE

Article 1er
Délégation de signature est donnée à M. BURGUÉ Jean Marc, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Joigny, à l'effet de signer :
1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2
Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :
1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
M PAYRE Jean Marc		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme BARRE-DELANOUE Sandrine	Mme MERCIER Véronique	Mme VIARDOT Aline
Mme BROCHOT Christine	M VALLET Richard	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme GONDEL Anne Marie		

Article 3
Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :
1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M PAYRE Jean Marc	Inspecteur	15 000 euros	6 mois	15 000 euros
Mme BARRE-DELANOUE Sandrine	Contrôleuse Principale	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
Mme BROCHOT Christine	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
Mme MERCIER Véronique	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
Mme VIARDOT Aline	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
M VALLET Richard	Contrôleur	10 000 euros	6 mois	10 000 euros

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises,
Mme Corinne THIEBAUD

Délégation de signature du 1er septembre
SIP JOIGNY – BURGUE Jean-Marc

Article 1
Délégation de signature est donnée à M. BURGUÉ Jean Marc, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de JOIGNY, à l'effet de signer :
1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de conte ntieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions po rtant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
3°) les documents nécessaires à l'exécution comptab le des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
4°) au nom et sous la responsabilité du comptable s oussigné,
a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;
b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2
Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :
1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Jacqueline BOUKHARI	Mme Annette LENAIN	M Olivier WILHELM
M Hassan LARIBIA		Mme Nathalie ZELMAT

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Françoise CASSE	Mme Nadine EDOUARD	Mme Valérie HENAULT
Mme Karine DORT	Mme Marie Frédérique GRONDIN	Mme Christiane ROUGNON

Article 3
Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :
1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme RALLU Viviane	Contrôleuse principale	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
Mme LENAIN Annette	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
Mme Joëlle VAILLER	Contrôleuse	10 000 euros	6 mois	10 000 euros
M WILHELM Olivier	Contrôleur principal	10 000 euros	6 mois	10 000 euros

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers,
Mme Corinne THIEBAUD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL

L'Administrateur Général des Finances Publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant M. Jean-Pierre JALLABERT conciliateur fiscal départemental.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre JALLABERT,inspecteur principal, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne.

Fait le 1er septembre 2014

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne

Bernard TRICHET

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant M. Frédéric BUFFIERE, conciliateur fiscal départemental adjoint.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric BUFFIERE ,inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne.

Fait le 1er septembre 2014

L'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne

Bernard TRICHET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Yonne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant Mme Catherine DELABIE, conciliateur fiscal départemental adjoint.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine DELABIE, inspecteur divisionnaire, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 150 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Yonne.

Fait le 1er septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne

Bernard TRICHET

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI- Unité territoriale de l'Yonne

Décision du 5 septembre 2014 relative à l'intérim de la section 07 de l'unité de contrôle du département de l'Yonne

Article 1 :

Par dérogation à l'article 1 de la décision du 5 septembre 2014 relative à l'affectation des agents de contrôle dans le département de l'Yonne ,l'intérim de la section 07 est assuré :

- pour les entreprises de 50 salariés et plus, par Monsieur Nicolas LADU, inspecteur du travail.
- Pour les entreprises de moins de 50 salariés par Madame Nora VERGNAC, contrôleur du travail, pour une durée de 3 mois.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des Actes Administratifs du département de l'Yonne.

Article3 :

Le(a) directeur (directrice) de l'UT de l'Yonne de la de la DIRECCTE Bourgogne est chargé(e) de l'application de cette décision, entrant en vigueur le 15 septembre 2014.

La directrice adjointe de l'Unité Territoriale
de l'Yonne, par subdélégation,
Florence LAMESA.

Décision du 5 septembre 2014 relative à l'affectation et à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle dans le département de l'Yonne

Article 1 :

Les agents de contrôle dont les noms suivent sont affectés sur les sections géographiques du département de l'Yonne selon la délimitation géographique prévue par la décision de la Direccte :

Unité de contrôle n°1 :

- Section 01, Monsieur Ralph NAUDIN.
  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ralph NAUDIN, l'intérim de la section 01 est assuré par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M…….. ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier , par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST.
- section 02, Madame Nathalie JUST.
  En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie JUST l'intérim de la section 02 est assuré par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Mme Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M…..ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO.

- section 03, Madame Elisabeth ONGARO.
  En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth ONGARO, l'intérim de la section 03 est assuré par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M….ou en cas d'absence de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC
- section 04, Madame Nora VERGNAC.
  En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nora VERGNAC, l'intérim de la section 04 est assuré par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M….ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES.
- section 05, Monsieur Roland GOREGUES.
  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roland GOREGUES, l'intérim de la section 05 est assuré par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou ne cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M….ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL.
- section 06, Monsieur Christophe FREPPEL
  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe FREPPEL, l'intérim de la section 06 est assuré par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernire par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M….

- section 07, M…….
  En cas d'absence ou d'empêchement de M…. , l'intérim de la section 07 est assuré par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU.
- section 08, Monsieur Nicolas LADU
  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LADU, l'intérim de la section 08 est assuré par l'agent de contrôle de la section 07 M….ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO.
- section 09, Madame Béatrice ACEVEDO
  En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice ACEVEDO, l'intérim de la section 09 est assuré par l'agent de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M….ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP.
- section 10, Monsieur Gilles DUCHAMP
  En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles DUCHAMP l'intérim de la section 10 est assuré par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M…. ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 11 Madame Catherine MAYOUD.

- section 11, Madame Catherine MAYOUD
  En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MAYOUD, l'intérim de la section 11 est assuré par l'agent de contrôle de la section 10 Monsieur Gilles DUCHAMP ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 09 Madame Béatrice ACEVEDO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 08 Monsieur Nicolas LADU ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 07 M…..ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 06 Monsieur Christophe FREPPEL ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 05 Monsieur Roland GOREGUES ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle de la section 04 Madame Nora VERGNAC ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 03 Madame Elisabeth ONGARO ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 02 Madame Nathalie JUST ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'agent de contrôle de la section 01 Monsieur Ralph NAUDIN,

Article 2 :
La présente décision sera publiée au recueil des Actes Administratifs du département de l'Yonne.
Article3 :
Le(a) directeur (directrice) de l'UT de l'Yonne de la DIRECCTE Bourgogne est chargé(e) de l'application de cette décision, entrant en vigueur le 15 septembre 2014.

La directrice adjointe de l'Unité Territoriale
de l'Yonne, par subdélégation,
Florence LAMESA.

Décision du 5 septembre 2014 relative à l'organisation des pouvoirs de décisions des inspecteurs du travail dans le département de l'Yonne

Article 1 :
L'ensemble des décisions sur pouvoirs propres attribuées par le code du travail, à un inspecteur du travail, sont confiées, pour les sections sur lesquelles sont affectées un contrôleur du travail, à :
Unité de contrôle n°1 :

- pour la section 01, à Madame Elisabeth ONGARO, inspecteur du travail de la section 03.
- pour la section 02, à Madame Elisabeth ONGARO, inspecteur du travail de la section 03.
- pour la section 04, à Monsieur Nicolas LADU, inspecteur du travail de la section 08.
- pour la section 06, à Monsieur Roland GOREGUES, inspecteur du travail de la section 05.
- pour la section 07, à Monsieur Nicolas LADU, inspecteur du travail de la section 08.
- pour la section 10, à Madame Béatrice ACEVEDO, inspecteur du travail de la section 09.
- pour la section 11, à Madame Béatrice ACEVEDO, inspecteur du travail de la section 09

Article 2 :
La présente décision sera publiée au recueil des Actes Administratifs du département de l'Yonne.
Article3 :
Le(a) directeur (directrice) de l'UT de l'Yonne de la de la DIRECCTE Bourgogne est chargé(e) de l'application de cette décision, entrant en vigueur le 15 septembre 2014.

La directrice adjointe de l'Unité Territoriale
de l'Yonne, par subdélégation,
Florence LAMESA

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ NºDDT/SUHR/2014-0178 du 10 septembre 2014
complétant la composition de la commission départementale de consommation des espaces agricoles de l'Yonne

Article unique :
La composition de la commission départementale de consommation des espaces agricoles fixée par l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2014 est complétée comme suit :
- M. Didier IDES, maire de Sauvigny-le-Bois, désigné par l'association des maires ruraux de l'Yonne

le Préfet,

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- *soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification*
- *soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.*